

ID: 015-241500230-20230406-DEL\_2023\_024-DE

Publié le 13/04/2023



# Extrait du registre des délibérations

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 6 avril 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68 Nombre de conseillers en exercice : 68 Nombre de conseillers présents à la séance : 49 Nombre de conseillers représentés: 15 Nombre de conseillers absents à la séance : 4 Nombre de conseillers suppléés : /

#### **ETAIENT PRÉSENTS:**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

#### **ETAIENT REPRESENTE(E)S:**

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Jean-Francois BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis PRAX (représenté par Michel COSNIER)

### **ETAIENT ABSENT(E)S:**

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## N° DEL\_2023\_024 : FINANCES / MISE À JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT **Rapporteur: Monsieur Christian POULHES**

Par délibération n° DEL 2022 023 du 7 avril 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a procédé à l'examen des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP). Dans ce cadre, ont été approuvés, d'une part, l'ajustement de la répartition annuelle des Crédits de Paiement afin de prendre en considération les dépenses réellement exécutées en 2021 et, d'autre part, l'actualisation des montants des AP concernant l'OPAH et le Pôle d'Échange Intermodal.

Aujourd'hui, et comme cela est nécessaire au moins une fois par an, il convient de procéder à la mise à jour des Crédits de Paiement pour toutes les AP afin notamment de prendre en considération le montant des dépenses réellement exécutées en 2022.

Par ailleurs, il convient d'augmenter les crédits alloués à l'Autorisation de Programme concernant l'OPAH afin d'intégrer le montant des aides telles que définies dans la convention d'opération approuvée par la délibération n° DEL 2022 101 du 22 septembre 2022. Il est ainsi rappelé que le montant global des subventions mobilisables au bénéfice des propriétaires bailleurs ou occupants sur la période de la nouvelle OPAH (2023-2027) s'élève pour la CABA à 1 228 000 €.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID: 015-241500230-20230406-DEL\_2023\_024-DE

S'agissant du système d'assainissement de Souleyrie, l'ajustement du montant de l'AP est motivé par les effets contractuels liés aux révisions des prix ainsi que par le versement d'une indemnité au groupement d'entreprises en application de la théorie de l'imprévision conformément aux dispositions retenues par le Conseil Communautaire dans la délibération n° DEL\_2022\_135 du 15 décembre 2022.

Il convient également de constater la clôture de l'Autorisation de Programme concernant le financement de la RN122 pour laquelle l'intégralité de la subvention devant être versée à l'État a été honorée.

Les tableaux joints en annexe détaillent les enveloppes financières effectives allouées à chaque opération ainsi que les nouvelles répartitions annuelles des Crédits de Paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise à jour des tableaux des AP/CP, tels que présentés en annexe.

Au registre sont les signatures, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.